
 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>FINANCES PUBLIQUES</p>
<p>DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Direction régionale des Finances publiques de La Réunion 7 avenue André Malraux CS 21015 97744 ST DENIS CEDEX 9</p>	

**La Directrice régionale des finances publiques de La Réunion, par intérim
Administratrice de l'Etat**

Equipe départementale de renfort

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté en date du 22 août 2023 portant désignation de **Mme Christelle PORTIER**, administratrice de l'Etat, en qualité de Directrice régionale des finances publiques de La Réunion, par intérim à compter du 19 septembre 2023 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Déléation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
RAKOTONIRINA Manitriniaina	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Mamode ASSIM-RAJPAR	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
DEVANE Fabrice	Contrôleur	10 000 €	10 000€
DOCHE Marie	Contrôleuse	10 000 €	10 000€
GOURDE Erika	Contrôleuse	10 000 €	10 000€
HARIBOU Raïssa	Contrôleuse	10 000 €	10 000€
CHANE FOC Daniel	Contrôleur	10 000 €	10 000€
MERSANNE Philippe	Contrôleur	10 000 €	10 000€
PAYET Liliane	Contrôleuse	10 000 €	10 000€
PROVENCHERE Gilles	Contrôleur	10 000 €	10 000€
SMADJA Gustave	Contrôleur	10 000 €	10 000€
VALCARES Frédéric	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MAILLOT Gaëlle	Agent	2 000 €	-
ODON Frédéric	Agent	2 000 €	-

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de La Réunion.

Fait à Saint -Denis, le 19 septembre 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Portier', with a stylized flourish extending from the end.

Christelle PORTIER